

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 FEVRIER 2025**

Délibération n° 2025-01-06

Date de la convocation : 15 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : **20**

Nombre de conseillers présents : **13**

Nombre de procurations : **6**

Votes : **19**

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Le vingt et un février deux-mil-vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, ROCHETIN Pascale, MANDON Geneviève, CHAVANA Jean-Luc, MERLE Evelyne, LESCANNE Etienne, FAURE Pascal, BASTY Jean-Pierre, BESSON Hélène, CROZET Hélène, RAYMOND Jonathan, MASSARDIER Alexandre.

Procurations :

TEYSSIER Michel procuration à CHAVANA Jean-Luc
THOUMY Denis procuration à MANDON Geneviève
EBOLI Laure procuration à ROCHETIN Pascale
LAROIX Laurence procuration à LESCANNE Etienne
SANTIAGO François procuration à MERLE Evelyne
LARGERON Olivier procuration à SEUX Christian

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20250221-2025-01-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2025

Absents excusés : ORIOL Jessica

Secrétaire :

BASTY Jean-Pierre

OBJET : APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération 2022-07-71 du 16 décembre 2022 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du budget principal et des budgets annexes de la commune de Saint-Genest-Malifaux ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget principal et des budgets annexes de la commune de Saint-Genest-Malifaux ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget principal et des budgets annexes eau, assainissement, camping, cinéma et lotissement de la commune de Saint-Genest-Malifaux ;

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LA SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIEE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFEAUX, le 21 février 2025.

Le Maire
Vincent DUCREUX